

Informations sur la rentrée à l'IUT en période COVID-19 : message aux étudiantes et étudiants

L'IUT s'est préparé pour que la rentrée 2020 puisse avoir lieu normalement, c'est-à-dire pour que les programmes de formation puissent se dérouler comme chaque année. Pour cela, nous avons pris les décisions suivantes :

Port du masque

Le port du masque est obligatoire dans tout l'IUT dans l'ensemble des espaces clos locaux pour l'ensemble des activités, même lorsque la distanciation physique est possible.

Il est de la responsabilité de chaque étudiant de se doter de masques. Il est conseillé d'avoir un nombre limité de masques lavables, plutôt que d'acheter une importante quantité de masques jetables. Tout étudiant qui ne pourrait acheter les masques nécessaires à sa protection devra solliciter l'action sociale étudiante en s'adressant à son directeur/sa directrice des études.

Par décision du président de l'université, aucune personne sans masque ne pourra avoir accès à l'IUT ou en cours : elle devra s'en procurer un avant d'être admise. L'IUT veillera au respect de cette mesure essentielle.

Il est demandé à chacun de ne pas se débarrasser des masques jetables à l'IUT.

Gel hydro-alcoolique

Des distributeurs de gel sont disposés dans de nombreux endroits : il est demandé à chacun de se laver ou de se désinfecter les mains régulièrement. L'eau et le savon sont également très efficaces (on considère que le gel est utilisé en remplacement de l'eau et du savon afin d'éviter les bousculades dans les sanitaires).

Restauration du midi

Le CROUS a prévu d'ouvrir les cafétérias et restaurants aux dates de la rentrée : le mobilier est aménagé pour respecter la distanciation physique : cela signifie que les capacités seront limitées et donc le service probablement plus lent. A Caucriauville, la cantine Schuman fonctionnera normalement. A Frissard, les horaires des cours permettent de se déplacer vers le restaurant universitaire Jean-Jacques Rousseau. Le port du masque est obligatoire pour tout déplacement dans les espaces de restauration.

A Frissard, l'espace restaurant a été reconfiguré pour permettre la distanciation physique pendant le repas.

Nous demandons instamment aux étudiants de ne pas manger dans les étages et de ramener leur déchets chez eux afin de ne pas submerger les agents chargés du nettoyage. Nous vous remercions de votre collaboration pour cet effort.

Attention : à Caucriauville, il vous faudra obtenir un identifiant spécifique et un code pour pouvoir créditer votre carte pour manger au restaurant universitaire : nous vous informerons spécifiquement.

Étudiants internationaux

Nous avons le plaisir d'accueillir de nombreux étudiants arrivant de l'étranger. Ils se sont soumis, sous responsabilité de nos ambassades, à un test soit juste avant leur vol, soit à leur arrivée sur le territoire national. De plus, un certain nombre d'entre eux sont en France depuis plus d'un mois afin de suivre des cours de Français. L'arrivée de ces étudiants ne pose donc aucun risque. Vous veillerez à n'avoir aucune attitude ou parole discriminatoire à leur égard.

Connexion aux plateformes d'enseignement à distance

Nous demandons à chacun de finaliser son inscription le plus rapidement possible : en effet, seule l'inscription à l'université génère le droit d'utiliser nos plateformes d'enseignement à distance.

Déplacements vers l'IUT

Les nouvelles pistes cyclables installées en ville ont le double effet de ralentir la circulation automobile (ce qui créera des bouchons) et de sécuriser les déplacements à vélo. Les deux sites de l'IUT disposent d'anneaux pour attacher les vélos. Il est conseillé d'avoir un bon antivol et de consulter les sites spécialisés pour apprendre à attacher son vélo. Voyez par exemple :

<https://www.provelo.org/fr/page/sept-conseils-bien-attacher-son-velo1>

Il est plus difficile d'accéder à Caucriauville à cause de la côte : sachez utiliser le funiculaire, trouvez la pente la plus faible ou louez un vélo électrique :

https://www.lehavre.fr/sites/default/files/atoms/files/28076_lia_3volets_velo.pdf

Chaque année, des étudiants se font verbaliser pour avoir stationné sur des emplacements non réglementaires : arrivez 5 minutes plus tôt et prenez le temps de bien vous garer.

Vous êtes perdu.e ?

Chaque département a une secrétaire : vous pouvez lui poser toute question. Il se peut que son bureau soit occupé : n'hésitez pas à lui envoyer un courriel.

Bonne rentrée !